

DGBFIP

Pour une efficacité plus accrue

La reconfiguration de l'ancienne Direction Générale du Budget en une seule entité englobant dorénavant les anciennes Direction Générale du Contrôle des Ressources et Charges Publiques, des Marchés Publics et du Budget pour un souci plus accru d'efficacité peut, à juste titre, être considérée comme l'une des principales réussites de la réforme budgétaire au Gabon.

L'annonce de sa création avait suscité des gorges chaudes et laissé libre cours à moult commentaires et interprétations. Le regroupement en une seule Direction Générale au Ministère du Budget et des Comptes Publics, de la Direction Générale du Budget, de la Direction Générale du Contrôle des Ressources et des Charges Publiques et de la Direction Générale des Marchés Publics qui était rattachée au Ministère de l'Economie, est resté longtemps mal appréciée par plus d'un, du fait d'une maîtrise approximative de la nouvelle nomenclature budgétaire actuellement en vigueur en République gabonaise.

Pourtant, la restructuration de l'ancienne Direction Générale du Budget procède de la volonté des pouvoirs publics d'asseoir la clarté et la célérité dans la chaîne des dépenses de l'Etat. Selon les autorités gabonaises, cette mutation traduit la volonté de parvenir à plus d'efficacité et de qualité dans la dépense publique.

Le circuit de la préparation, de la programmation, de l'exécution et

du contrôle du budget de l'Etat, qui était entre-temps devenu inopérant et inadapté eu égard aux exigences de performance contextuels, nécessitait un véritable toilettage. Cela afin de venir à bout des goulots d'étranglement entretenus au sein des différents services impliqués dans la chaîne de la dépense publique.

En confiant ainsi les missions d'élaboration, de suivi et de contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, d'évaluation de la politique budgétaire de l'Etat, de la gestion des dépenses et plus particulièrement les marchés publics et la gestion du patrimoine de l'Etat incluant sa protection à une seule et même administration, le principe du rapprochement de tous les intervenants de la dépense publique était l'objectif cardinal à atteindre. Ce dispositif induit inéluctablement la célérité et la promptitude dans le traitement des dossiers des usagers du service public, avec à la clef un raccourcissement des délais de règlement des travaux ou des services effectués.

Par ailleurs, cette nouvelle configuration implique une meilleure

conduite des affaires publiques, en particulier les dépenses de l'Etat à travers l'amélioration des instruments de pilotage de l'économie, de programmation, de gestion et de contrôle des finances de l'Etat. Les méthodes de contrôle ont également changé pour laisser place à l'évaluation et la soutenabilité des programmations financières, l'identification et la prévention des risques budgétaires ainsi que l'analyse des facteurs explicatifs. Selon les principes de la Budgétisation par Objectifs de Programmes (BOP), chaque ministre devient de facto ordonnateur principal de ses crédits, qu'il délègue au Responsable du Budget Opérationnel (RBOP) ainsi qu'au Responsable d'Unité Opérationnelle (RUO). En conséquence, la DGBFIP d'aujourd'hui a vu ses prérogatives considérablement s'amenuiser malgré le regroupement des directions qui constituent son architecture. En réalité, son rôle est désormais périphérique. Car, elle s'occupe beaucoup plus de l'animation et de la coordination de la politique budgétaire. La réforme opérée cadre donc par-



faitement avec la vision du Président de la République, qui vise à faire en sorte que chaque centime sorti du trésor public corresponde à un objectif clairement défini, sous la responsabilité des membres du Gouvernement. Celui-ci est soumis au contrôle du Parlement qui exerce ainsi pleinement son rôle de contrôleur et de censeur de l'action du Gouvernement. Et la nouvelle Direction Générale du Budget et des Finances Publiques, loin de faire de son actuel

Directeur Général le "tout puissant" gestionnaire du budget général de l'Etat, a plutôt fait éclater sa fonction d'ordonnateur unique. Seulement, tout porte à croire que le choix d'un expert-comptable pour coordonner toutes ces opérations des finances publiques peut amplement se justifier du fait des nouvelles missions de conseil et d'assistance dans l'exécution des budgets alloués aux différents responsables des entités administratives publiques. ■